

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05/07/2023

Le conseil municipal se tient dans la salle principale de la mairie, autour de la grande table ovale.

À 18h10, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Armand PLISSON, Stéphane HAMELIN, Marc MEUNIER, Jeanne ROMERO

Absents : Didier GIRAUD, Emmanuelle BOUYER, Angélique METIVET, Olivier NICOLAS

Excusés : Karine MEGE donne son pouvoir à Stéphane HAMELIN
Aleksandar CENIC donne son pouvoir à Jeanne ROMERO

Secrétaire : Jeanne ROMERO

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que «le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente», Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au vendredi 8 septembre 2023 à 18 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

À 18h20, la séance est levée

Le Maire

M. Stéphane HAMELIN



Secrétaire de séance

Jeanne ROMERO

